



Jours heureux en Bretagne...  
Ce père de cinq enfants s'est donné la  
mort le 17 décembre 2015, à 54 ans.

Enquête Anne Jouan

**P**our évoquer Jean-Louis Megnien, son ex-collègue et ami, le Pr Philippe Halimi se souvient de son amour fou pour les « petits coucous ». L'ancien chef du service de radiologie de l'hôpital Pitié-Salpêtrière l'explique : le cardiologue, titulaire d'un brevet de pilote, volait une dizaine de fois par an, c'était sa passion : « Il aimait bien emmener ses proches. En 2014, il m'avait proposé une sortie au départ de l'aérodrome de Lognes, près de Paris. Nous avions prévu de rejoindre la baie de Somme pour manger des huîtres puis, à cause de la météo défavorable, nous avons changé nos plans. Aux commandes de son avion, Jean-Louis était heureux », raconte le Pr Halimi. Mais le rêve d'Icare du médecin âgé de 54 ans, père de cinq enfants, se termine tragiquement. Le 17 décembre 2015 à 16h39, poussé à bout par sa hiérarchie, le Pr Megnien saute de son bureau au 7<sup>e</sup> étage de l'hôpital Pitié-Salpêtrière, situé dans le XV<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Au préalable, il a pris soin de s'enfermer dans la pièce et de dévisser le garde-fou de la fenêtre.

Le 31 mai, devant le tribunal correctionnel de Paris, doit s'ouvrir le procès pour harcèlement moral ayant conduit à la mort du Pr Megnien. Il durera jusqu'au 7 juillet. Trois médecins sont jugés, les professeurs Alain Simon, Éric Thervet et Michel Desnos, mais aussi l'ancienne directrice de Pitié-Salpêtrière Anne Costa et l'AP-HP en tant que personne morale. Tous les protagonistes de l'affaire – présumés innocents – ont été sollicités pour l'écriture de cette enquête. Le professeur Alain Simon nous a répondu : « J'attends que la justice joue son rôle. » Quant à l'avocat d'Anne Costa, Ralph Boussier, il a déclaré : « Je m'étonne qu'il y ait eu une si grande débauche de la part de la justice pour aboutir à une ordonnance de renvoi qui n'est qu'à charge. Nous allons d'ailleurs plaider la nullité. » Les autres ne nous ont pas répondu. À coup sûr, tous ne manqueront pas de mettre en avant la fragilité du praticien, suivi en psychiatrie depuis trente ans pour des épisodes dépressifs ; ils ne vont pas non plus se priver de pointer ses

internements à Sainte-Anne, et sa reprise du travail le 14 décembre 2015, trois jours avant de commettre l'irréparable et sans, selon son épouse, Sophie, « être psychologiquement prêt. » Mais face à l'accumulation vertigineuse de preuves réunies lors de l'enquête judiciaire, cette défense suffira-t-elle ?

Le drame se joue à l'Assistance publique, au sein de l'un de ses plus prestigieux établissements, l'Hôpital européen Georges-Pompidou. Ses collègues, profondément choqués, découvrent son corps sans vie dans la cour intérieure ; aujourd'hui, plusieurs d'entre eux avouent faire un détour pour éviter de passer sur les lieux funestes.

Ce suicide, grâce à toutes les investigations qui ont suivi, met crûment en lumière une forme de « torture institutionnelle », selon l'expression d'un chirurgien. Il dénonce une

**Trois médecins de l'hôpital Georges-Pompidou à Paris, son ancienne directrice et l'AP-HP comparaissent devant le tribunal correctionnel pour harcèlement moral**

## Pr Jean-Louis Megnien SUICIDE SUR ORDONNANCE

ambiance de travail que des conflits entre médecins vont rendre calamiteuse, pointe des guerres d'ego démesurées, les ambitions carriéristes de personnalités qui apparaissent, dans l'instruction judiciaire, perverses, manipulatrices et autoritaires, des luttes sanglantes pour la chefferie de service ; il montre un chef qui, atteint par la limite d'âge, ne veut pas réellement partir et choisit un successeur réceptif à son envie de garder le pouvoir ; sans oublier des jeux d'influence politique. En résumé, tout ce que l'hôpital public peut offrir de pire dans sa gestion humaine.

À l'hiver 2015, l'annonce des circonstances du décès du Pr Megnien fait d'autant plus l'effet d'une bombe que ses collègues sortent les innombrables alertes qu'ils ont régulièrement lancées concernant son état de santé. Ensuite, tout s'enchaîne. Fin décembre 2015, le parquet de Paris ouvre une enquête préliminaire pour

harcèlement moral, Mme Megnien dépose plainte contre X ; en février 2016, le procureur de la République ouvre une information judiciaire. La ministre de la Santé de l'époque, Marisol Touraine, diligente l'ouverture d'une enquête de l'Inspection générale des affaires sociales mais le rapport ne sera jamais rendu public. De son côté, l'AP-HP mandate une mission avec, dans ses rangs, l'ancien directeur général de la santé Didier Houssin. De janvier à avril 2016, le comité hygiène et sécurité de Pitié-Salpêtrière, saisi par Martin Hirsch, alors directeur général de l'AP-HP, y va, lui aussi, de son rapport. Il conclut à l'existence d'un « lien fort entre le suicide du Pr Megnien et le travail ». Enfin, le 17 janvier 2016, l'inspection du travail effectue un signalement auprès du procureur « en raison des comportements répétés et constitutifs de harcèlement moral

et d'homicide involontaire », en pointant, notamment, la responsabilité de la direction de l'hôpital. Parmi toutes les personnes interrogées, une infirmière déclarait : « Jean-Louis Megnien errait comme un fantôme, il était acculé, harcelé, ce sont les mesquineries quotidiennes qui l'ont détruit, c'était un volcan prêt à exploser [...] Il avait tellement de problèmes qu'il ne parvenait plus à se concentrer sur son travail [...] Il était [...] un homme brisé, seul un aveugle n'aurait pas pu voir à quel point il allait mal. »

Les 238 pages de l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel, rédigée par les deux juges chargés de l'instruction, donnent à penser que Megnien était entouré de beaucoup d'aveugles dans sa hiérarchie. Dans le service, le virage s'opère à la fin des années 2000, le ton monte, et la petite tribu de l'hôpital Broussais débarquée à Pitié-Salpêtrière fin 2008 vole en éclats. Interne des hôpitaux de Paris de 1985 à 1989, Megnien est nommé professeur des universités-praticien hospitalier en 2011. Au terme de leurs investigations, les magistrats instructeurs écrivent : « Force est de constater que Jean-Louis Megnien a été isolé, mis à l'écart jusqu'à son arrêt maladie [en janvier 2014] par les praticiens de l'unité fonctionnelle, tant de la vie du service que de ses décisions, et plus particulièrement par Alain Simon, dont plusieurs témoins déclarent qu'il avait passé des consignes ou fait comprendre [SUITE PAGE 82]

au personnel médical et paramédical qu'il fallait cesser de lui adresser la parole, et ce alors que les témoins exerçant dans ce service ont pour la plupart remarqué une dégradation de l'aspect physique et du comportement de Jean-Louis Megnier.»

Parmi la folle succession d'éléments ayant abouti, selon les deux juges, au suicide, figure notamment un étrange accord dit « tripartite », signé en juin 2012. Alors que le statut de professeur de Jean-Louis Megnier le désigne comme successeur logique du chef de service, le Pr Alain Simon, ce dernier décide de mettre en place une chefferie tournante avec un praticien moins gradé. Megnier mettra un mois et demi avant de parapher le document, à contrecœur. Devant la directrice de l'établissement, Anne Costa, il déclarera le 26 novembre 2013 : « J'étais l'objet d'un harcèlement, et je ne pouvais pas faire autrement. » Pour les juges d'instruction, confier la chefferie à un praticien moins gradé « s'avérait extrêmement déstabilisant » pour lui. Évidemment, cette organisation se passe très mal, et crée encore plus de conflits, Megnier évoque sa « marginalisation » et sa « mise au placard » avec « des éléments qui sont d'ordre vexatoire ».

La situation empire à l'hiver 2013, il se plaint d'être évincé de plusieurs projets, de ne plus être intégré à celui concernant la recherche. Par ailleurs, les juges relèvent la tenue de propos dénigrants, visant à le discréditer, aussi bien devant ses collègues que ses patients. Fin octobre 2013, le ton monte franchement jusqu'à atteindre des accusations de pédophilie proférées par Megnier à l'encontre d'un autre médecin. Après cet épisode, il est décidé de le changer de site. En janvier 2014, Megnier est en arrêt maladie, mais, à son retour, comme la situation ne s'arrange toujours pas, il sollicite auprès de la directrice une protection fonctionnelle. Ni Anne Costa ni l'AP-HP ne répondent à sa demande. Fin janvier 2014, après de nouveaux rebondissements en sa défaveur,

il écrit à une collègue : « JE CRAQUE. JE N'EN PEUX PLUS ! [...] J'ai l'impression de descendre aux enfers. Qu'ai-je fait pour cela ? » Et il conclut ainsi : « Que dois-je faire demain pour m'occuper de mes patients, contacter mon avocat ou me jeter par la fenêtre ? Je vous le demande... » Il prend un conseil et, au printemps 2014, celui-ci envoie un courrier à Anne Costa et à Martin Hirsch pour leur signifier les « graves difficultés » rencontrées par son client depuis plusieurs mois. En juillet 2014, Megnier est de nouveau en arrêt maladie ; fin novembre, Philippe Halimi écrit à Anne Costa un

Le même jour, un autre collègue, le Dr Rachid Zedgi s'adresse lui aussi à Anne Costa, et il met Martin Hirsch en copie d'un mail prémonitoire intitulé « risque suicidaire » : « Sachez, madame la directrice, qu'il est actuellement en grande souffrance [...] ». Le Pr Megnier a une vision très noire de son avenir. Il a clairement exprimé son « envie d'en finir ». Il s'est « renseigné », m'a-t-il annoncé ce matin en pleurs. Seul son amour pour sa femme et ses cinq enfants l'[a] empêché de commettre l'irréparable. Prendre une décision aujourd'hui, qui irait contre son souhait ou ses intérêts, risquerait

de le pousser au fond du précipice au bord duquel il se trouve actuellement. » Martin Hirsch se contentera de demander à Anne Costa s'il faut conseiller un soutien psychologique au cardiologue... Malgré tout, fin 2014, la direction décide de faire déménager Jean-Louis Megnier du 7<sup>e</sup> au 2<sup>e</sup> étage. Le 6 janvier 2015, il est en arrêt maladie pour un mois et demi. La spirale continue. Il est de nouveau arrêté à partir de mars 2015 jusqu'au 13 décembre. À son retour, découvrant que la serrure de son bureau a été changée sans que personne ait pris la peine de l'avertir, il doit demander une clé. C'est l'humiliation de trop.

Lors du procès qui vient de s'ouvrir, la cour se penchera certainement sur la longue et triste liste des réactions inappropriées face à la

détresse inouïe de Megnier. Parmi elles, il y a notamment ce mail signé du Pr Loïc Capron. À cette date, il est président de la commission médicale d'établissement, dans le jargon hospitalier, cela signifie qu'il est le représentant de tous les médecins de l'Assistance publique. En juillet 2014, il avait tenté une conciliation pour sortir de la crise, mais Jean-Louis Megnier l'avait rejetée. Le cardiologue avait alors reçu ce mail du Pr Capron : « C'est l'histoire du type qui se noie et qui refuse la bouée qu'on lui lance parce qu'elle n'est pas verte à pois bleus. Nage donc et gare aux courants. » On ne lui a pas jeté de bouée. Encore moins tendu la main. — Anne Jouan

## Persécuté, ignoré, placardisé, cet homme autrefois jovial et fêtard s'enfonce dans la dépression



Aux commandes d'un bimoteur Lancaster : devenir pilote était un rêve d'enfance.

e-mail intitulé « Situation J.-L. Megnier » avant une réunion qui s'annonce houleuse : « Je me permets d'attirer votre attention sur l'état de santé physique et psychique pré-occupant de mon collègue le Pr Jean-Louis Megnier. Je sais qu'il a un entretien avec vous aujourd'hui à 16 heures, entretien qu'il redoute et qu'il entrevoit comme pouvant consacrer, comme il le dit lui-même, sa « faillite professionnelle ». Étant donné ces circonstances très pénibles (en tant que médecin, je considère que J.-L. Megnier est en danger), je vous suggère de ne rien entreprendre qui puisse être interprété, par lui, comme une mise à l'index. »

Madame la Directrice,

Je me permets d'attirer votre attention sur l'état de santé physique et psychique préoccupant de mon collègue le Pr Jean-Louis Megnier.

Je sais qu'il a un entretien avec vous aujourd'hui à 16 heures, entretien qu'il redoute et qu'il entrevoit comme pouvant consacrer, comme il le dit lui-même, sa « faillite professionnelle ».

Etant donné ces circonstances très pénibles (en tant que médecin, je considère que JL Megnier est en danger), je vous suggère de ne rien entreprendre qui puisse être interprété par lui comme une mise à l'index. Il faut lui laisser la possibilité de se régénérer au travers d'un projet professionnel qu'il prendra à cœur de développer, en harmonie avec le projet médical de notre établissement, dès qu'il aura retrouvé la plénitude de ses moyens.

J'espère et je crois, Madame la Directrice, que vous comprendrez le sens de ma démarche et je vous en remercie par avance.

Recevez, Madame la Directrice, l'expression de ma haute considération.

Professeur Philippe Halimi

Le 27 novembre 2014, deux amis médecins alertent diverses directions sur l'imminence du danger. Le Dr Zegdi parle notamment de « précipice ». Après le suicide du Pr Megnier, un an plus tard, il écrira : « Pourquoi ne m'a-t-on pas écouté ? Pourquoi ? Pourquoi ? »

Madame la directrice,

Je vous écris ce jour pour porter à votre connaissance une information que j'estime être de la plus haute importance.

Vous allez recevoir aujourd'hui le Pr Jean-Louis Meignen.

Sachez, Madame la Directrice, qu'il est actuellement en très grande souffrance.

Vous en connaissez la cause (harcèlement moral...) mais vous en ignorez son degré d'affliction!

Le Pr Meignen a une vision très noire de son avenir immédiat et à moyen terme. Il a clairement exprimé son "envie d'en finir"; il "s'est renseigné" m'a-t-il annoncé ce matin, en pleurs!

Seul son amour pour sa femme et ses 5 enfants l'ont empêché de commettre l'irréparable.

Prendre une décision, aujourd'hui, qui irait contre son souhait ou ses intérêts risquerait de le pousser au fond du précipice au bord duquel il se trouve actuellement.

Je tenais à vous en informer.

J'espère que vous saurez lui tendre la main et lui apporter tout l'aide qu'il mérite.